

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 25 novembre 2015

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance du 23 novembre 2015**

**2015 DFA 132** Signature d'une concession de travaux emportant occupation du domaine public pour la rénovation et l'exploitation du Pavillon Ledoyen 8 avenue Dutuit (8e).

**M. Julien BARGETON, rapporteur.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1415-1 et suivants et L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 novembre 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer un contrat de concession de travaux emportant occupation du domaine public pour la rénovation et l'exploitation du Pavillon Ledoyen situé 8 avenue Duituit (8e) ;

Vu l'avis du Conseil du 8e arrondissement, en date du 3 novembre 2015 ;

Sur le rapport présenté par M. Julien BARGETON, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer le contrat de concession de travaux emportant occupation du domaine public pour la rénovation et l'exploitation du Pavillon Ledoyen situé 8 avenue Duituit (8e), pour une durée de 15 ans à compter du 1er janvier 2016, avec la Société SAS Carré des Champs Elysées, ayant son siège 8 avenue Dutuit (8e).

Article 2 : Les recettes correspondantes seront imputées sur le budget de fonctionnement des années 2016 et suivantes dans la rubrique fonctionnelle 20 nature 757 (revenus des immeubles).

Article 3 : Le concessionnaire est autorisé à déposer toutes les demandes d'autorisations administratives nécessaires à la réalisation de travaux visés à l'article 7 (programme initial de travaux) et à l'article 11 (travaux d'entretien des locaux et réparations) du contrat sus visé, exigées par les législations et réglementations en vigueur, notamment le code de l'urbanisme, de l'environnement ou du patrimoine, telles que permis d'aménager, permis de construire, permis de démolir et déclaration préalable.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**